

Laval Agglomération
Département de la Mayenne

SAINT-PIERRE-LA-COUR - 1 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°4 pour Approbation par le CC le 24 novembre 2025



1:5 000

0100200 m





EMPLACEMENTS RESERVES	N°	SURFACE (en m²)
Liaison Marie et salles municipales	ER N° 106	2603
Projet de voie de contournement	ER N° 104	18068
Amenagement des secteurs gare et mise en oeuvre d'un pôle d'échange multimodal	ER N° 107	11952
Réalisation de logements pour personnes âgées	ER N° 105	580
Amenagement d'une voie cyclable	ER N° 108	2603
Amenagement de la RD 106	ER N° 103	1759
création d'un bassin d'orage de 850 m³	ER N° 122	NUILL
aménagement d'un accès de 730 m² environ pour le futur lotissement	ER N° 124	NUILL
création d'un bassin d'orage de 3000 m³	ER N° 123	NUILL
Amenagement des centres bourg	ER N° 129	NUILL
Amenagement cheminement piéton	ER N° 128	NUILL

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)
GAP N° 1 - 53247	L'Eucre	46891.915428778345

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements



 Cavités naturelles



 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière



 99 - Zones inondables



 99 - Nécessaires miniers



 99 - Lotissements

PREScriptions



 Arbre remarquable



 15 - Marges de recul



 07 - Haies à protéger au titre du L151-23 du CU



 07-Haies à protéger au titre du L151-23 du CU en zones à vocation économique (enjeux faible ou secondaire)



 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques



 22 - Linéaire commercial à préserver



 Chemin à préserver



 01 - Espaces boisés classés



 02 - Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque



 05 - Emplacements réservés



 07 - Éléments de paysage à protéger



 08 - Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine



 16 - Bâtiments susceptibles de changer de destination



 16 - STECAL



 18 - Orientations d'aménagement et de programmation



 25 - Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE



 Ua - Tissu bâti ancien



 Ub - Tissu urbain périphérique



 Ui - Équipements collectifs



 Ue - Activités économiques



 Udi - Site industriel de La Forge à Pont-Brilet



 Uem - Zone d'activités de La Meslerie



 Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE



 A - Agricole



 Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles



 Aa - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques



 Aa - STECAL destiné au stationnement



 Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables



 Ap - Agricole sans aucune construction



 Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

ZONE A URBANISER



 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme



 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme



 1AUl - A urbaniser à vocation équipements et loi



 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE NATURELLE



 N - Naturelle



 Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux



 Na - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières



 Nsp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche



 Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts



 Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs



 N1 - STECAL destiné au développement de gîtes



 N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping



 N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés



 N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises